

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 28 septembre 2018

N° 2018-540

Convocation du 21 septembre 2018

Aujourd'hui vendredi 28 septembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

### **ETAIENT PRESENTS:**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICÍ, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

Mme Emmanuelle AJON à M. Arnaud DELLU M. Jean-Jacques BONNIN à M. Guillaume GARRIGUES Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas EL ORIAN Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Emmanuelle CUNY M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Nicolas BRUGERE Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT M. Serge TOURNERIE à Mme Andréa KISS

### PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h00 Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h45 M. Yohan DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h00 Mme Nathalie DELATTRE à M. Jean-Louis DAVID à partir de 11h00 Mme Michèle DELAUNAY à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de

M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h30 Mme Magali FRONZES à Mme Dominique POUSTUNNIKOFF à partir de 12h00

Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h30

M. Michel POIGNONEC à M. Patrick BOBET à partir de 12h30 M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h30 M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h30 Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00 M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 10h30

Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :** 

LA SEANCE EST OUVERTE



Conseil du 28 septembre 2018	Délibération
Direction générale Valorisation du territoire	N° 2018-540
Direction du foncier	

LE TAILLAN-MEDOC - Mise en vente par adjudication d'une maison d'habitation sise 18, chemin de Cassenore au Taillan-Médoc, cadastrée section AB518 - Décision - Autorisation

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames. Messieurs.

Par une délibération du Conseil métropolitain du 23 septembre 2016, a été décidée la mise en vente par adjudication et vente interactive de bâtiments et terrains nus métropolitains et ce, par le biais du Marché immobilier des Notaires (MIN) et dans le but de valoriser le patrimoine métropolitain.

Parmi ces divers biens, était concernée une maison d'habitation sise 18, chemin de Cassenore au Taillan-Médoc, cadastrée section AB518, d'une superficie de 1 0256 m², constituée d'un rez de chaussée comprenant : entrée, salle à manger, cuisine, cinq chambres, bureau, trois salles de bains, deux W.C., lingerie, chaufferie, garage, abri ouvert et abri bois.

Cette maison a été acquise suivant acte reçu par Maître Olivier Lasserre, notaire à Bordeaux, le 27 mai 2010.

Or, depuis l'entrée du bien dans le patrimoine métropolitain, est intervenue la révision du Plan local d'urbanisme (PLU 3.1) de Bordeaux Métropole qui a changé le zonage du bien. Le bien se trouve maintenant en zone naturelle (N). C'est la raison pour laquelle une nouvelle saisine de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) de l'ilot a été effectuée et le bien a été évalué dans son avis du 2 Juillet 2018 à 442 000 Euros.

Le bien est mis en vente dans le cadre d'une vente par adjudication comme expliqué ci-dessus, avec mise à prix de 442 000 euros.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L-5211-37,

VU la délibération n° 2016-522 du Conseil métropolitain du 23 septembre 2016,

**VU** l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat du 2 juillet 2018 n° 2018-33519V2049,

## **ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt de valoriser le patrimoine métropolitain en poursuivant la mise en vente de l'immeuble situé 18, chemin de Cassenore au Taillan-Médoc,

#### **DECIDE**

<u>Article 1</u>: de mandater le Marché immobilier des notaires de la Gironde pour procéder à la vente par adjudication du bien métropolitain sis au Taillan-Médoc, 18, chemin de Cassenore ci-dessus plus amplement désigné avec mise à prix de 442 000 euros,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous autres documents afférents à cette opération,

Article 3 : d'imputer la recette se rapportant à cette transaction au chapitre 77, Compte 775, Fonction 515 du budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention: Monsieur JAY;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 septembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 10 OCTOBRE 2018

Pour expédition conforme,

le Vice-président,

PUBLIÉ LE : 10 OCTOBRE 2018

Monsieur Jacques MANGON